



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021



Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 14 décembre 2021 à 15 h 45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillers suivants : MM. Daniel Forget Pierre Alexandre Morin, Gilbert Therrien, Alain Otto (visioconférence), Claude Paradis et Sébastien Bazinet.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Lucie Bourque, la directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina et Mme Katia Morin, greffière sont également présentes.

La conseillère en relations publiques et médias sociaux, Mme Marlène Paquin, est aussi présente.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, la séance ordinaire a lieu en présentiel avec un maximum de personnes déterminées présentes dans la salle et certains membres prennent part, délibèrent et votent à distance par tout moyen de communication disponible. Cette séance est diffusée en direct sur la page Facebook de la Ville et les enregistrements sont également disponibles sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h 17. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le maire adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

417/14-12-2021

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De retirer le sujet suivant :

3.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement numéro 2021-423 modifiant le Règlement numéro 2019-352 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles

D'ajouter le sujet suivant :

4.1 Mandat à un conseiller juridique dans le cadre de l'appel d'offres 2021-01

Que l'ordre du jour modifié de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, à savoir :

- 1. OUVERTURE**
- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

- 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 2.1 Aucun
- 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
 - 3.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement numéro 2021-423 modifiant le Règlement numéro 2019-352 concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles (**retiré**)
 - 3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement numéro 2021-425 Règlement relatif aux animaux
- 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**
 - 4.1 Mandat à un conseiller juridique dans le cadre de l'appel d'offres 2021-01
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
 - 5.1 Procédures judiciaires contre les auteurs de propos diffamatoires – Transaction et quittance
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Aucun
- 7. TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration – Circonscription électorale de Labelle – PAVL – PPA – CE
 - 7.2 Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux – PAV – PPA – ES
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1 Aucun
- 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**
 - 9.1 Aucun
- 10. DIVERS**
 - 10.1 Aucun
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil, si tous les membres sont présents, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun sujet n'est présenté.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

3.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-423 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-352 CONCERNANT LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ce sujet est retiré.

3.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-425 RELATIF AUX ANIMAUX

Le conseiller Daniel Forget donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2021-425 relatif aux animaux. Ce règlement abrogera les règlements antérieurs, notamment le Règlement 2021-413.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Daniel Forget dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

418/14-12-2021

4.1 MANDAT À UN CONSEILLER JURIDIQUE DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES 2021-01

Il est proposé par Gilbert Therrien
Et résolu à l'unanimité,

De mandater les conseillers juridiques de la Ville de Rivière-Rouge afin de régler le litige dans le cadre de l'appel d'offres 2021-01 intitulé Travaux de remplacement des infrastructures sur la Montée Alphonse, les rues Labelle Nord et Boileau.

D'autoriser la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer le mandat à la firme d'avocat retenue et tous les documents se rattachant à ce dossier.

Que la dépense soit prise à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

419/14-12-2021

5.1 PROCÉDURES JUDICIAIRES CONTRE LES AUTEURS DE PROPOS DIFFAMATOIRES – TRANSACTION ET QUITTANCE

Il est proposé par Pierre Alexandre Morin
Et résolu à l'unanimité,

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge accepte et ratifie la signature du document de transaction et quittance signé par le maire et la directrice générale le 26 novembre 2021.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet n'est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

420/14-12-2021

7.1 REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE LABELLE – PAVL – PPA - CE

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par Sébastien Bazinet
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge approuve les dépenses d'un montant de 47 038 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321 pour le dossier numéro 30648-1-79037(15)-2021-04-20-38, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec (MTQ), et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

421/14-12-2021

7.2 REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX PAVL – PPA - ES

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli pour la deuxième année;

Il est proposé par Claude Paradis
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver les dépenses d'un montant de 42 885 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 pour le dossier numéro 28818-1-79037(15)-2019-10-23-26, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec (MTQ).

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

8. LOISIRS ET CULTURE

Aucun sujet n'est présenté.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

Aucun sujet n'est présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Pierre Alexandre Morin et du maire et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, la séance est levée. Il est 16 h 23.

Denis Lacasse
Maire

Katia Morin
Greffière

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Lacasse, maire